



CSFPT DU 18 MARS 2019

La délégation FO était composée de : Johann Laurency, Gisèle Le Marec, Christophe Odermatt, et Chantal Barboni.

Un seul sujet à l'ordre du jour de ce CSFPT, le projet de loi intitulé « transformation de la fonction publique »

Monsieur Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, était présent à cette séance. 34 amendements avaient été déposés sur le projet de texte, sachant que le CSFPT était la dernière instance à examiner ce projet de loi.

La délégation Force Ouvrière a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Monsieur le président,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et messieurs les employeurs,

Chers camarades,

Ce CSFPT fait suite à celui du 27 février dernier qui n'a pas pu se tenir à la suite de l'absence de quorum due au boycott de 5 organisations syndicales, dont Force Ouvrière.

Cette situation a été identique dans les 2 autres conseils supérieurs (Etat, et Hospitalier) et au conseil commun.

La nouvelle convocation de ces 4 conseils nous interpelle et démontre, le peu d'intérêt et le manque de sincérité que vous accordez au dialogue social. En effet, le CSFPT est convoqué ce jour 18 mars alors même que le CCFP s'est tenu le 15 mars.

Cela est faire peu de cas du versant territorial, plus de 1,8 millions d'agents, et des employeurs territoriaux.

Votre refus de décaler le CCFP après le 18 mars, ajouté à un an de concertations où aucune revendication syndicale n'a été entendue, témoigne du peu de considération apportée aux organisations syndicales représentatives.

Cette méthode de dialogue social initiée par le Président de la République depuis les ordonnances Travail est une mascarade. Son seul objet est la mise en œuvre d'une communication gouvernementale malhonnête s'appuyant sur un nombre de réunions pour faire croire à un dialogue constructif et non sur la prise en compte de nos revendications. FO rappelle que ce gouvernement est celui qui porte le moins de respect et d'intérêt aux organisations syndicales et par voie de conséquence aux agents. La médiatisation travestie qui sera produite certainement à l'issue de ces conseils ne changera rien, aucun agent n'est dupe de cette mystification.

Concernant le texte étudié ce jour, à savoir le projet de loi de transformation de la fonction publique, Force Ouvrière constate et affirme que celui-ci est la déclinaison de la loi Travail et de ses ordonnances dans la Fonction Publique. Nous constatons par ailleurs que 11 thèmes de ce projet de Loi renvoient à des décisions qui seront prises par ordonnances, bel exemple de démocratie parlementaire. Par ce projet de Loi, votre gouvernement va notamment :

- Affaiblir et même supprimer l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant des compétences des Commissions Administratives Paritaires, les avis pour les promotions, avancements et la mobilité engendrant une opacité totale sur la gestion des personnels pour leurs représentants.
- Entraîner une dégradation des conditions de travail donc de la sécurité et de la santé au travail en supprimant les CHSCT, alors même que la FPT compte de nombreux métiers pénibles voir dangereux
- Faire subir aux fonctionnaires des détachements d'office quand leur mission sera externalisée vers l'opérateur qui en aura la charge remettant en cause la séparation du grade et de l'emploi,
- Développer la précarité en permettant le recrutement d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires, y compris par des contrats de missions de 6 ans maximum non renouvelable et non CDÉisable.
- Supprimer tous les accords RTT antérieurs à 2001
- Autoriser le recrutement de contractuels sur tous les postes dans les communes de moins de 1000 habitants
- Autoriser l'ensemble des collectivités à recruter des agents à temps non complet sur tous les cadres d'emplois, ingrédient d'une paupérisation de la FPT déjà la moins bien rémunérée et notamment nos collègues féminines

Notre organisation souhaite aussi attirer l'attention des employeurs territoriaux sur cette paupérisation à venir et ainsi que sur la concurrence acharnée entre collectivités qui va naître de l'extension des recours aux contrats.

Nous pourrions citer encore de très nombreux exemples de régression qu'entraîne ce texte, mais personne ne peut croire un seul instant que cela vous émeuve dans la mesure où plus d'un an de concertations n'a servi à rien.

Après étude des amendements, chaque organisation syndicale prendra ses responsabilités et émettra un vote sur le texte qui nous est présenté ce jour.

Pour Force Ouvrière, cela n'est qu'une étape qui ne préjuge en rien de son adoption finale ni des responsabilités que devront prendre les parlementaires.

Pour Force Ouvrière, les choses sont claires.

Après deux ans au pouvoir qui se résument pour les fonctionnaires par deux ans de gel de la valeur du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, des nouvelles suppressions de postes et des privatisations à venir par ce projet de Loi, outil d'action publique 2022, la coupe est pleine.

Deux ans de gouvernance portés par une vision purement budgétaire de la fonction publique réduite à une dépense, d'un refus d'entendre les organisations syndicales représentatives pour, au final, aboutir à une rupture sans précédent avec la population qui a entraîné le mouvement des Gilets Jaunes, voici le vrai bilan.

Force Ouvrière ne laissera pas passer cette loi sans utiliser tous les moyens pour la contrer.

Cela commence par un appel à la grève, aux manifestations et à tous types d'actions dès le 19 mars prochain qui, croyez-le ne constitue qu'une étape dans le processus des mobilisations à venir.

Sur les 34 amendements déposés un seul a été accepté par le gouvernement, il s'agit d'un amendement des employeurs visant à pouvoir recruter des contractuels en catégorie B sur emploi permanent de la même manière qu'en catégorie A, alors que le projet de loi prévoyait de l'étendre à toutes les catégories (C, B et A).

Vote sur l'ensemble du texte :

Pour : 5 employeurs

Absentions : 6 employeurs

Contre : 2 employeurs et l'ensemble des organisations syndicales

Le vote des employeurs territoriaux peut laisser penser qu'un certain nombre d'entre eux restent attachés aux valeurs d'égalité républicaine et de neutralité portées par le statut de la fonction publique.

Désormais, seule la mobilisation des agents, Territoriaux, Hospitaliers et de l'Etat pourra faire reculer le gouvernement et c'est ce que nous avons fait savoir à M. Dussopt !